

Saint-Étienne, le 30 novembre 2018

Décision DDG 18/035**Conventions d'Etude et de veille foncière et avenants
présentés pour avis au Bureau du 30 novembre 2018**

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,

Je soussignée, Florence HILAIRE, Directrice Générale, suite à la délibération n°B18/117 par laquelle le Bureau en date du 30 novembre a rendu un avis favorable, approuve les conventions d'études et de veille foncière et avenants dont la liste est annexée à la présente décision.

Il sera rendu compte au prochain Conseil d'Administration de l'approbation de ces conventions.



**La Directrice Générale
Florence HILAIRE**

0 6 DEC. 2018

Le Secrétaire général
pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes



Guy LÉVI

Conventions d'études et de veille foncière soumises au Bureau Réunion du 30 novembre 2018

Convention d'Etudes et de Veille Foncière avec les Partenaires	Axe du PPI	MOTIF D'EXAMEN PREALABLE EN BUREAU					Durée si # 4 ans	Etudes : montant en K€	Charge EPORA %	AVIS Bureau
		Absence PLU- SCOT	ICPE	SRU	Travaux mise en sécurité	Autre				
Avenant N° 4 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Le Teil et la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron – OPAH RU (07E001)	2	X					6	-	-	FAVORABLE
Avenant N° 4 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Marsaz et la Communauté d'Agglomération Arche Agglo – Centre Bourg (WS07)	2					X		-	-	FAVORABLE
Avenant N° 2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Chabeuil – Centre Bourg (26E014)	2		X	X			6	-	-	FAVORABLE
Convention d'Etudes et de Veille Foncière – Commune de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération – Secteur Pegeron (00B080)	2					X		15 K€	50%	FAVORABLE
Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Rive de Gier et Saint Etienne Métropole – Entrée Est – Zi Couzon (42B053)	1		X					30 K€	50%	FAVORABLE
Avenant N° 2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière - Commune de Savigneux et Loire Forez Agglomération – Site Derichebourg (42G040)	2		X				2	-	-	FAVORABLE